

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Quelques fournisseurs mal avisés se permettent encore de joindre à leurs prospectus une fiche confidentielle portant qu'un rabais de $x\%$ sera fait en faveur de l'architecte et que ce rabais ne doit pas être bonifié au propriétaire !

Ces prospectus sont généralement jetés sans autre au panier ; il y aurait cependant mieux à faire, me semble-t-il. Je me permets d'engager mes collègues d'envoyer les offres de ce genre qui leur parviendraient au secrétaire de la S. S. I. et A., à Zurich, lequel recevrait mission de les rendre publiques.

Cette mesure couperait court sans doute aux tentatives, inconscientes ou autres, d'acclimater chez nous le mode déplorable des « Commissions ». Nous n'en avons que faire.

A. R., architecte.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité central aux sections.

Sous le titre « La peinture décorative dans le canton de Vaud dès l'époque romaine jusqu'au XVIII^e siècle » M. V.-H. Bourgeois publie un ouvrage que nous pouvons recommander à l'attention de MM. les architectes.

Sous forme d'album il comprend 24 planches avec 93 motifs en couleurs et plus de 25 illustrations dans le texte.

L'ouvrage s'adresse tout spécialement aux architectes qui y trouveront réunis de nombreux motifs dont ils peuvent avoir besoin pour leurs créations et leurs restaurations.

Le prix de souscription jusqu'au 30 juin est de Fr. 30. A partir de cette date le prix sera porté à Fr. 40.

Les demandes de souscriptions doivent être adressées à la librairie F. Rouge & C^{ie}, rue Haldimand, à Lausanne.

Pour le Comité central de la
Société suisse des ingénieurs et architectes,

Le Secrétaire :

A. HARRY, ingénieur.

(Voir aux annonces.)

Tunnel du Loetschberg.

Longueur: 14 536 m.

Etat des travaux au 31 mai 1910.

Galerie de base.

		Côté Nord Kandersteg	Côté Sud Goppenstein	Total des 2 côtés
Longueur au 30 avril 1910	m.	4659	5424	10083
» au 31 mai 1910	»	4907	5572	10479
» exécutée en mai 1910	»	248	148	396
Température du rocher à l'avancement.	°C.	16,2	33,0	—
Volume d'eau sortant du tunnel	l.-sec.	302	61	—

Observations.

Côté nord. — La galerie de base a traversé le granit riche en mica noir contenant du chlorite, des intercalations des cornéennes micacées et des filons aplitiques. La roche massive à structure granuleuse est traversée de fentes irrégulières.

On a percé à la perforation mécanique, avec 4 perforatrices à percussion système Meyer en fonction, 248 m. de gale-

rie de base, ce qui donne un progrès moyen de 8,55 m. par jour de travail.

Côté sud. — La galerie de base a traversé le granit de Gastern qui, à peu d'endroits, apparaît gneissique. La galerie a également traversé du porphyre quartzifère pressé passant en schistes chloritiques et séricitiques. Le granit est compacte et irrégulièrement fissuré. Dans les parties schisteuses l'inclinaison des couches est de 70° S en moyenne, la direction de N 55° E.

On a percé à la perforation mécanique 148 m. de galerie de base, ce qui donne une moyenne de 4,93 m. par jour de travail. 4 perforatrices à percussion système Ingersoll étaient en marche.

Relations entre les facteurs qui servent à exprimer la loi de l'induction électro-magnétique¹.

Nous tenons à rectifier une erreur qu'a bien voulu nous signaler M. le Professeur Landry et nous le prions de bien vouloir agréer tous nos remerciements pour le service qu'il nous a rendu de ce fait.

Cette erreur provient du fait que nous avons combiné la force électromotrice E avec la composante e_s pour obtenir une résultante E_r comme indiqué sur le graphique (fig. 12).

Or cette force électromotrice E_r fait double emploi, étant donné que la force électromotrice E comme résultante de e_r et e_s tient déjà compte deux fois de la force électromotrice e_s par conséquent ne peut être combinée une troisième fois avec celle-ci ; donc $E_r = E$.

La résultante $V_r = \frac{E_r}{I}$ (fig. 10) se trouve être aussi annulée de ce fait.

Les formules renfermant les symboles E_r et V_r seront donc à supprimer, ainsi que celle que nous avons donnée comme représentant le facteur de puissance, soit

$$\frac{1}{\sqrt{\frac{1}{\cos^2 \phi} + \sin^2 \phi}}$$

Le facteur de puissance reste donc égal à

$$\frac{EI}{EI_r} = \cos \phi = \frac{I}{I_r}$$

Les figures 13 et 14 représentant graphiquement E_r^2 et V_r^2 devront aussi être modifiées, elles deviendront égales aux figures 7 et 9 et leur discussion n'a plus sa raison d'être.

Le diagramme de Fleming que nous avons indiqué comme étant représenté par e_r , e , e_s pour les forces électromotrices, l'est effectivement par E , e_r , e_s .

A. MÉGROZ.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

En vue de faciliter la publication de l'Annuaire de l'Association, de 1910, le Comité prie les membres qui auraient des modifications à faire apporter à leur adresse ou occupations, ou qui auraient des erreurs à signaler dans celles de collègues, de les faire parvenir à R. Matthey, ingénieur, Pré-du-Marché, 13, à Lausanne.

Il serait bon aussi que les ingénieurs qui quittent le pays donnent pour l'Annuaire une adresse fixe où les communications peuvent être envoyées.

¹ Voir Bulletin technique 1909, page 174.